



Liberté Égalité Fraternité

Charleville-Mézières, le 28 novembre 2020

POINT DE SITUATION Nº 184

Mesures de lutte contre le coronavirus

Jean-Sébastien LAMONTAGNE, Préfet des Ardennes, vous informe des mesures et informations actualisées (*en bleu les nouveautés par rapport au point de situation précédent).

Bilan épidémiologique dans les Ardennes – COVID-19

Point de situation au 28 novembre 2020 :

Cas confirmés COVID: 8641 (+162)

Personnes hospitalisées en service de réanimation : 13 (-1)

Personnes hospitalisées en service de maladies infectieuses : 96 (-1) Personnes hospitalisées en soins de suite et de réadaptation : 54 (+15)

135 décès à l'hôpital (+3) 47 décès en EHPAD (-) 397 retours à domicile (-)

Compte-tenu du nombre croissant des clusters, ces derniers sont présentés dorénavant par type de structures et ne font plus apparaître les clusters familiaux.

Aide sociale à l'enfance : 0

Autre : 4 Crèche : 1

Etablissements médico-sociaux (EMS) de personnes handicapées : 5 (+1)

Etablissement médicalisé pour personnes âgées : 8 Etablissement non médicalisé pour personnes âgées : 1

Etablissement pénitentiaire : 0 Etablissement sanitaire : 6

Etablissement social d'hébergement et d'insertion : 1

Evénement public ou privé (rassemblements temporaires de personnes) : 3

Milieu professionnel (entreprise): 13 Milieu scolaire et universitaire: 4 Secteur aide à domicile: 3 (+2)

Communautés particulières (personnes vulnérables, gens du voyage, migrants...): 1

Indicateurs COVID-19 dans les Ardennes

Taux d'incidence (1) : 221 (241 au 27 novembre 2020)

Taux de positivité (2) : 16,33% (17,33% au 27 novembre 2020)

Nombre de tests réalisés: 7160 au 23 novembre 2020

(1) Le taux d'incidence pour 100 000 habitants sur 7 jours glissants correspond au nombre total de nouveaux cas dans l'intervalle de temps [J-9; J-3] pour 100 000 habitants. L'indicateur est vert si <10, orange si compris entre 10 et 50, rouge >50.

(2) Le taux de positivité sur 7 jours glissants correspond à la part de tests positifs obtenus sur le nombre total de tests réalisés.

L'indicateur est vert si <5 %, orange si compris entre 5 et 10 %, rouge >10 %.

A la suite des annonces du Président de la République et du Premier ministre, le cadre réglementaire applicable au confinement est modifié par le décret n°2020-1454 du 27 novembre 2020.

Le tableau joint reprend les mesures applicables à compter du 28 novembre.

Par ailleurs, le préfet des Ardennes, a signé le 30 octobre dernier un arrêté précisant un certain nombre de mesures complémentaires, relatives en particulier à l'obligation du port du masque. Cet arrêté reste applicable.